

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 24 JUIN 2026

18- Objet : CONVENTION ADS RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - 2026-2032

N° Ordre : DE-093-2026

Rapporteur : Hugues David, vice-président à l'Urbanisme

Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme - plu

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à l'Espace Simone Veil de Lavardac, après convocation régulière du Président du 17 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (48 jusqu'au point 08 puis 49) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mmes Valérie TONIN, Aurélia BONA et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY (à partir du point 09) et M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : -

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE

Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE

Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO

Moncaut : Mme Danièle RUFINO

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jérôme BONNE, suppléant

Montesquieu : M. Patrick FERRI

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO, Marie-Ange PRADO et MM Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE

Pompiet : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. François DUPRAT

Réaup-Lisse : M. BARRAULT Kévin, suppléant

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintraillès : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (3 jusqu'au point 08 puis 2) :

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY (jusqu'au point 08) à M. Jean-François GARRABOS

Nérac : Mme Najet EL KHAIRI à Mme Edith BUSQUET, MM Serge ARNAUNÉ M. Nicolas LACOMBE

Membres absents excusés (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT, suppléé par M. Jérôme BONNE

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE, suppléé par M. BARRAULT Kévin

Membres absents non excusés (1) :

Francescas : Mme Joannie CARRERE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LACOMBE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 53

Présents : 49

Absents : 6

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 2

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence Aménagement de l'espace – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération 025/2017 du 26 janvier 2017 relative à la création du service mutualisé pour l'instruction des autorisations du droit des et des postes correspondants ;

Vu la Commission urbanisme en date du 02 juin 2026 dans laquelle le projet de reconduction de la convention a été présenté ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention tout en la précisant ;

Exposé des motifs :

Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme ADS d'Albret Communauté a été créé en 2017 en application de l'article L422-8 du code et en étroite collaboration avec les communes. Une convention d'entente entre chaque commune et Albret Communauté avait été engagée lors de la précédente mandature. Il s'agit ici de renouveler cette convention en annexe, avec quelques ajustements qui précise les missions et obligations de chaque partie afin d'assurer une parfaite coordination entre les services municipaux et le service instructeur, et permettant d'aboutir ainsi à une prise de décision par la Commune en conformité avec le cadre réglementaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

► **D'accepter** les termes de la convention jointe en annexe ;

► **D'autoriser** le Président à signer la convention jointe en annexe avec chaque commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Nicolas Lacombe
Secrétaire de séance



Publication le :

30 JUIN 2026